



La Régie Foncière rénove 16 logements au cœur de Laeken

19 janvier 2024

Ce vendredi 19 janvier 2024, la rénovation du bâtiment de la Régie Foncière de Bruxelles, comprenant 16 logements, a été inaugurée en présence du Bourgmestre Philippe Close et de l'Échevine du logement Lydia Mutyebele Ngoi dans la rue Comtesse de Flandre à Laeken.

Le projet de rénovation du bâtiment Comtesse de Flandre mené par le cabinet d'architecture *Faidherbe et Partners architectes* a consisté en la rénovation complète de la façade, l'installation d'une nouvelle isolation performante et le démontage de la totalité de l'intérieur des appartements.

Aujourd'hui, le bâtiment jouit de 16 appartements entièrement neufs et équipés, 10 emplacements de parking en sous-sol, 3 locaux techniques et un local poubelle. Les nouveaux appartements permettent aux locataires de bénéficier d'espaces plus ouverts et lumineux. L'extérieur a également été aménagé avec 3 jardins privatifs et un jardin commun pour que chaque personne puisse profiter d'espaces verts.

« La rénovation de nos logements publics est au cœur de la politique de logement de la Ville de Bruxelles. Cette rénovation nous permet de livrer des logements de haute qualité avec des normes d'isolation performantes et répond ainsi à un double objectif : loger décemment nos habitants et lutter contre les effets du changement climatique. », ajoute **Philippe Close**, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles.

« Ces rénovations permettent à nos locataires de bénéficier de 16 nouveaux logements à basse énergie. Un changement qui diminuera considérablement leur facture énergétique et leur permettra d'avoir un plus grand pouvoir d'achats. », précise **Lydia Mutyebele**, l'Échevine du Logement de la Ville de Bruxelles.

Cette opération s'inscrit dans les objectifs du Plan Logement 2019-2024 de la Ville de Bruxelles, qui vise à renforcer l'offre locative publique.

Pour rappel, avec ses plus de 3800 logements moyens et modérés, la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles a le plus gros patrimoine communal de Belgique. L'objectif est, grâce à ses loyers attractifs en moyenne 15% en deçà du marché, de faire pression à la baisse sur les prix du marché locatif et d'offrir un accès au logement libre de toute discrimination.

Depuis le début de la législature, la Régie a réceptionné plus de 400 nouveaux logements très basse énergie. Un parc locatif géré de manière exemplaire, puisque le taux d'occupation des logements s'élève à plus de 96%.

*« À la Régie Foncière de Bruxelles, notre politique est de construire de nouveaux logements, mais également de rénover nos logements les plus anciens. Durant cette législature, nous avons rénové plus de 1000 logements. Nous voulons que chaque locataire puisse se sentir bien chez lui dans des logements qui évoluent avec leur temps », conclut Lydia **Mutyebele**, Échevine en charge de la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.*

Contact presse :

Jeanne Johnson, Cabinet de Lydia Mutyebele, Echevine du Logement, du Patrimoine

Public et de l'Égalité des chances – 0493 74 01 96 – Jeanne.Johnson@brucity.be